

# **CURSUS FORMATEUR CHIENS D'ATTELAGE**

- 1 - Être âgé de plus de 23 ans et de moins de **65** ans à la date du dépôt du dossier de Candidature à la CNEAC
- 2 - Être francophone
- 3 - Avoir sa résidence en France depuis douze mois consécutifs au minimum.
- 4 - Certifier sur l'honneur n'avoir jamais été condamné pour un crime ou un délit et / ou toutes infractions relatives aux animaux et ne pas avoir été sanctionné par la Société Centrale Canine ou par ses membres depuis dix ans
- 5 - Ne plus pratiquer depuis trois ans le négoce des chiens, c'est-à-dire « acheter uniquement pour revendre »
- 6 - Jouir de ses droits civiques et fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin N° 3)
- 7 - Être membre d'une Association Canine Locale Affiliée à sa Territoriale (elle-même affiliée à la SCC) et licencié CNEAC depuis 5 années consécutives
- 8 – Être titulaire d'un Monitorat en Éducation Canine 1<sup>ier</sup> degré**
- 9 – Être titulaire d'un Monitorat d'Attelage**
- 10 - Avoir monté soi-même un chien en classe 2**
- 11 – Suivre en tant qu'auditeur une formation de monitorat attelage**
- 12 –Avoir une formation de formateur serait un plus mais n'est pas obligatoire**